

*Direction Générale de
l'Énergie et du Climat*

Présentation au Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire

Stratégie FAVL

10 Septembre 2010

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

La gestion à long terme des déchets filières en développement – déchets FA-VL

- **Déchets de Faible activité à vie longue (FA-VL) : un processus d'instruction et de concertation qui se poursuit**
- Une filière de gestion à long terme en développement mais des déchets sous contrôle, dans les réacteurs UNGG à l'arrêt ou, pour les radifères, entreposés notamment au CEA
- Recherche de site en 2008-2009 :
 - une quarantaine de communes candidates fin 2008
 - les deux communes retenues après évaluation ont retiré leur candidature en 2009
 - respect des exigences de démocratie : le Gouvernement et l'Andra, qui s'étaient engagés à ce que les communes puissent se retirer, ont pris acte de ces décisions, tout en les regrettant.
- Principes fixés par le PNGMDR pour la poursuite de la recherche de solutions de stockage :
 - exemplarité du point de vue de la sûreté, de la concertation, de la transparence
 - principe du volontariat des territoires
 - organisation d'un débat public préalablement au choix de site



La gestion à long terme des déchets filières en développement – déchets FA-VL

- **Déchets de Faible activité à vie longue (FA-VL) : un processus d'instruction et de concertation qui se poursuit**
 - Pour donner du temps à la concertation, l'Etat a décidé de lever les contraintes de calendrier sur le projet de stockage FAVL
 - L'Andra engage la construction d'un entreposage pour les déchets radifères du nucléaire diffus
 - Un programme d'entreposage intermédiaire des graphites sera mis en œuvre, si besoin, pour accompagner le programme de démantèlement des réacteurs UNGG d'EDF qui, pour l'ASN, doit être engagé au plus tôt.
 - L'Etat a demandé à l'Andra de réouvrir les différentes options :
 - en étudiant notamment les possibilités de gestion séparée des déchets radifères et de graphite,
 - et en poursuivant les discussions avec les territoires où des communes avaient exprimé leur candidature en 2008 (ce qui englobe l'Aube et la Meuse / Haute-Marne).
- L'Andra remettra à l'Etat un rapport au plus tôt et en tout état de cause avant fin 2012. En fonction, le prochain PNGMDR statuera sur le besoin éventuel d'entreposages supplémentaires.

